

AVIS DE PUBLICATION

CONCESSION DE SERVICES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Agence Régionale de Santé Occitanie
26/28 Parc Club Millénaire
1025 avenue Henri Becquerel
CS 30001
34067 Montpellier Cedex 2

Adresse internet :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr>

Objet :

La présente concession a pour objet l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires destinés au personnel de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour les sites régionaux de Montpellier et Toulouse et les délégations départementales de Foix, Carcassonne, Nîmes, Cahors, Mende, Perpignan, Albi et Montauban.

Durée :

La concession est conclue pour une durée de deux ans ferme à compter de sa notification.

Elle pourra ensuite être renouvelée au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an à chaque fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans.

Allotissement :

La concession est composée de 2 lots géographiques allotis de la manière suivante :

- Lot n°1 : Sites de l'ancienne région Languedoc Roussillon, soit Carcassonne, Nîmes, Montpellier, Mende, Perpignan (Giraudoux) ;
- Lot n°2 : Sites de l'ancienne région Midi-Pyrénées, soit Foix, Toulouse, Cahors, Albi, Montauban.

Numéro de référence attribué par l'autorité concédante :

Procédure de consultation n° 2021-0008-01 et 02

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur Pierre RICORDEAU,
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Mode de passation :

Convention de concession passée en application des articles L1121-3 et R3123-9 du code la commande publique relatifs aux contrats de concession de services.

Critères d'attribution retenus :

Critère prix	50/100
Critère qualité	35/100
Critère environnemental	15/100

Renseignements :

Toutes les demandes transiteront par le site dématérialisé <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Informations pratiques :

1) Date limite de remise des offres : Lundi 8 mars 2021 à 11h30.

2) Retrait du DCE :

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=691414&orgAcronyme=h8j>